



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Arthur Petit, Président

Séance ordinaire du **11 octobre 2016**

Considérant que le préavis municipal N° 4 concernant:

Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 11 juillet 2016
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

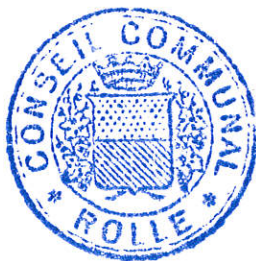
Décide

D'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, que la Commune de Rolle soit demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée). Cette autorisation générale s'étend aux actions de plaider, recourir, transiger, compromettre ou passer expédient.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 11 octobre 2016

Le Président
Arthur Petit



La Secrétaire
Violaine Cherpillod